## **ÉGALITÉ PROFESSIONNELLE**

## Mettre en place l'index Quand et comment ?





DE + 50 SALARIÉS

1er mars de chaque année

## PROCESS SELON LES ÉLUS



Si la note de l'entreprise est inférieure à 75 pts

## Entreprises avec délégué syndical (DS)

ou avec élu du CSE désigné DS





Obligation d'engager des négociations régulièrement



Accord collectif









Négocier des mesures pour limiter les écarts de rémunération entre les hommes et les femmes



Communication aux salariés

